

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: ... 30 c. Faits divers: ... 50 c.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trois mois... 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, 6 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 6 JUIN Cours à terme de 1/4, 1/2, 3/4, 1 an, communiqué par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours du jour précédent. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italien 5 0/0, Turc 5 0/0, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collège, à Roubaix.

Table with columns: BOURSE DE PARIS (Marchés gouvernementaux), 6 JUIN, 5 JUIN. Rows include 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Service particulier

Table with columns: Act. Banque de France, Société générale, Créd. f. de France, etc. Rows include various bank shares and their prices.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 6 juin.

Change sur Londres, 4,87 00; change sur Paris, 5,13 75; 100. Café good fair, (la livre) 13 1/2, 13 1/4.

Depêches de MM. Schlagdenhauffen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymesprez.

Ventes 400 b. Marché languissantes. Liverpool, 6 juin. Ventes 6,600 b. Marché calme.

Coton, 13 1/2. Recettes, 9,000 b. New-Orléans low middling 83 1/2. Savannah 86 1/2.

BULLETIN DU JOUR

M. Tirard, ministre du commerce, a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi, prorogant de six mois, les traités de commerce existants.

Avant ce dépôt, la Chambre avait entendu la lecture de son procès-verbal, qui a été adopté sans débat, ce qui a quelque peu surpris. On s'attendait en effet à de nouvelles protestations de la part de M. Paul de Cassagnac.

prend le Pays, a renoncé à son dessein de prendre la parole, sa lettre de réclamations à M. Gambetta lui paraissant suffisante.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dont nous publions le texte plus loin. Le ton en paraît quelque peu autoritaire, et ce n'est pas sans un retour ironique vers le passé que l'on y voit M. Lepère plaider la cause de la discipline, de la subordination, de l'obéissance hiérarchique, et rappeler également à ses fonctionnaires que ceux d'entre eux qui occupent le bas de l'échelle administrative doivent savoir, comme le soldat de Scribe, « obéir et se taire sans murmurer. »

Ce n'est pas tout, M. le ministre de l'intérieur, qui s'aperçoit, hélas ! de la faiblesse de certains collaborateurs, leur trace leurs devoirs avec une minutie qui fera donner à sa circulaire le titre de « Manuel du parfait préfet. »

Pour les encourager dans l'accomplissement de leur tâche, M. Lepère leur annonce enfin qu'il distribuera des prix aux plus sages.

Mais il leur recommande surtout la résidence, et leur prescrit de « ne s'absenter que pour des motifs exceptionnels, qu'il se réserve seul d'apprécier. » Il leur enjoint en outre de surveiller, au point de vue politique, la conduite publique des fonctionnaires qui relèvent des autres ministères, et de lui adresser ensuite ses faits et gestes des magistrats, des ingénieurs, des professeurs, des rapporteurs qui transmettra, dans l'occasion, à ses collègues de la justice, des travaux publics, de l'instruction publique, etc.

En somme, cette circulaire ressemble beaucoup à l'enfer, elle est pavée de bonnes intentions; ce qui lui manque, en effet, c'est d'émaner d'un chef qui soit sûr de rester assez longtemps au pouvoir pour en surveiller l'exécution et de s'adresser à des fonctionnaires qui puissent compter eux-mêmes conserver assez leurs fonctions pour avoir le temps de l'exécuter.

La guerre aux ministères de la religion catholique se poursuit par tous les moyens possibles, et nos députés républicains s'ingénient à trouver des procédés, des prétextes pour détruire partout l'esprit catholique.

Cette interdiction fut lancée en 1793 et plusieurs religieuses furent guillotonnées pour avoir désobéi à cette prescription ordonnée au nom de la liberté de conscience.

LES PROJETS FERRY ET NOS AMBASSADEURS

Le Moniteur universel a publié l'information suivante: Nous tenons de source sûre qu'avant de quitter Paris pour se rendre à Constantinople, où il va reprendre possession de l'ambassade de France, M. Fournier a eu un long entretien avec M. Waddington, dans lequel, après avoir reçu du ministre des affaires étrangères des instructions définitives en ce qui touche les affaires d'Orient, il a été amené, en sa qualité de sénateur, à lui dire son sentiment sur certains faits de notre situation intérieure.

M. Fournier, résumant ce qu'il avait eu l'occasion de faire comprendre au ministre dans de précédentes conversations, a exprimé le regret qu'il éprouvait en voyant le gouvernement persister dans l'attitude qu'il a prise, par la présentation des lois Ferry contre les congrégations religieuses. Il a blâmé très énergiquement ces projets, et a déclaré que s'ils étaient adoptés par la Chambre des députés et soumis à l'approbation du Sénat, il voterait contre.

Il tenait, à ce qu'il a ajouté, à avertir loyalement le ministre de ses desseins, et à mettre, dès à présent, sa démission à la disposition du président de la République, si le cabinet inclinait à croire que la fonction exercée par un sénateur était de nature à altérer la liberté de son vote. Il a complétement d'ailleurs cette communication confidentielle et amicale en faisant encore savoir au ministre que, si l'article 7 de la loi Ferry était définitivement adopté, il ne conserverait pas son ambassade et demanderait à être relevé de ses fonctions.

Nous ne sommes pas en mesure de faire connaître et de reproduire avec une égale précision la réponse de M. Waddington. Nous croyons savoir cependant qu'il n'a pas été surpris par le langage de l'ambassadeur, lequel se trouve absolument conforme aux sentiments exprimés déjà par MM. de Saint-Vallier, Jaures, Chanzy et Pothuau, et qu'il a rassuré M. Fournier en donnant à entendre que le débat pourrait bien être raccourci et le vote définitivement ajourné, l'article 7 courant grand risque de disparaître par voie de retrait ou d'amendement, et que, quant à lui, il verrait ce résultat sans déplaisir. Il est certain, d'ailleurs, qu'il a reconnu à M. Fournier le droit de voter librement et qu'il a refusé sa démission, même éventuelle.

A. M. Gambetta

M. Paul de Cassagnac a adressé au président de la Chambre la lettre suivante relativement à la séance de mardi:

Monsieur le président, Je viens de lire dans le Journal Officiel ce qui a été dit à la séance d'hier, et je suis à la fois surpris et indigné du sans-façon vraiment cynique avec lequel les débats de la Chambre sont tronqués et faussés, à l'avantage, bien entendu, du parti républicain.

Tout ce qui était des représailles légitimes de la droite est enlevé. Les injures de la gauche sont seules respectées. Ainsi, dans un moment donné, il avait été dit par un député de mes amis, et que vous connaissez bien, il avait été dit d'une voix claire et vibrante au garde des sceaux:

« Monsieur le ministre, vous êtes un insolent ! »

Tout le monde l'a entendu, tous les journaux le répètent, le mot a été recueilli par la sténographie, et on n'en retrouve pas trace à l'Officiel.

Un autre député de mes amis, qui est peut-être le même, et qui a été censuré hier, a dit à deux reprises différentes, de façon à être entendu par toute la salle: « MAINTENANT, J'AI LE DROIT DE DIRE QUE LA RÉPUBLIQUE EST LE RÉSULTAT DE TOUS LES CRIMES ET DE TOUTES LES INJURES. »

Cela venait à la suite de votre refus de blâmer le garde des sceaux d'avoir employé vis-à-vis de nous, républicains, le mot « crime. »

Je suis certain que vous trouverez la phrase écrite tout au long dans la sténographie. Elle est coupée à l'Officiel.

Et dans cette occasion, comme dans toutes celles où les républicains peuvent être maltraités, on a l'aplomb de remplacer ce que nous disons, par cette formule banale et bien connue: « M. tel prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit. »

Cela ne peut pas durer ainsi, et si une parole violente de la bonne foi, de la justice et de la vérité, venait à se renouveler à notre détriment, nous nous verrions obligés de réclamer très nettement à la tribune.

Hier, les ministres ont été écrasés par le dédain de la droite. On ne s'en doutait pas en lisant l'Officiel, transformé en une édition expurgée, abrégée et rédigée de manière que tout républicain puisse en permettre sans danger la lecture.

Je ne puis que vous dire que le droit de faire ces suppressions dont je n'ai cité que deux exemples pris au hasard; ce que je puis vous affirmer, c'est que cela ne se renouvelera pas impunément.

Si les ministères républicains sont assez mal élevés pour insulter gratuitement une fraction de la minorité, nous veillerons à ce qu'ils ne fassent pas disparaître les traces de la correction qu'ils ont publiquement reçue.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. PAUL DE CASSAGNAC.

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE

FAITE A LILLE, LE 2 JUIN 1879 Dans la salle de l'Hippodrome Par M. POUYER-QUERTIER, sénateur

Compte-rendu sténographique (1).

M. PUYER-QUERTIER monte à la tribune. Immenses acclamations. — Triple salve d'applaudissements. — Cris: Vive Puyyer-Quertier! — Le silence ne se rétablit qu'au bout de quelques minutes.

M. PUYER-QUERTIER. — Messieurs, je vous suis profondément reconnaissant des marques de bienveillance et de sympathie que vous voulez bien m'accorder avant même de m'avoir entendu.

Je suis venu dans le département du Nord pour étudier les questions vitales que comporte la prospérité et la richesse de votre pays; je suis venu, au milieu de ce concours régional, admirer les efforts de l'agriculture et examiner la puissance de l'industrie qui toutes deux marchent dans tous les pays de l'Europe.

J'ai acquis, Messieurs, cette conviction dans l'étude des questions économiques, c'est qu'un pays ne peut être grand et riche, qu'il ne peut donner l'aisance et le bien-être à ses populations que si le bien-être territorial, qu'à la condition que l'agriculture y soit florissante et que l'industrie s'y développe à côté d'elle dans une large mesure. (Applaudissements.)

Pourquoi, Messieurs? Parce que l'agriculture et l'industrie sont deux sources absolument solidaires dans leurs intérêts, et que si l'une n'est pas riche et prospère, et si elle ne saurait y avoir ni richesse ni prospérité pour l'autre.

Quand nos ateliers marchent à toute vapeur, quand l'industrie est en pleine vigueur, quand notre agriculture arrive à dépasser l'Arc-de-Triomphe et de traverser le bois.

M. de Tinchebray ne regardait pas à la dépense et, comme il payait largement, il était toujours admirablement servi.

Moins de trois quarts d'heure après l'ore donné au cocher, sa voiture s'arrêtait devant la grille d'une villa qui ne ressemblait guère au pavillon de la rue de l'Arbalète.

trier du sol le plus grand parti possible, alors manufacturiers, ouvriers, propriétaires, fermiers, agriculteurs, tout le monde est dans l'aisance, tout le monde possède le bien-être. Mais si, au contraire, le patron souffre, sa souffrance se reflète bien vite dans les ateliers, et les ouvriers s'en ressentent; si l'agriculture souffre et si le producteur ne trouve plus de ses produits un prix rémunérateur, alors l'ouvrier des champs est moins heureux, et il en éprouve bien vite le contre-coup par la réduction du travail et la rareté des salaires.

Si j'ai entrepris cette conférence, et si je la continue en venant dans le département du Nord pour retrapper mes forces, c'est que j'ai l'intention, en sortant de Lille, d'aller porter la parole à Bordeaux... (Tonnerre de bravos. — Applaudissements et acclamations venant dans le département du Nord pour retrapper mes forces, c'est que j'ai l'intention, en sortant de Lille, d'aller porter la parole à Bordeaux...)

Non, Messieurs, je n'hésiterai pas à aller convaincre nos concitoyens de la Gironde, qui, en somme, habitent le même sol, la même patrie que nous, qu'ils suivent une voie pleine de périls et de déceptions. Je leur démontrerai que, lorsque votre agriculture et vos grandes industries du Nord sont dans la détresse, eux n'écoulent plus tous les réves, de toutes les illusions dont on les a bercés en 1860, aucun ne s'est réalisé; j'établirai que c'est la France prospère, la France se relevant de ses désastres, qui peut surtout consommer ses produits agricoles, et particulièrement les produits de la viticulture française!

On a fait des efforts immenses pour persuader à ces populations de la Gironde que ce serait en Angleterre qu'ils écouleraient la plus grande partie de leurs produits. Or, voilà vingt ans, Messieurs, que ces tentatives sont faites et se continuent, et savez-vous où en sont les exportations de la France en Angleterre? Savez-vous ce que consomme la Grande-Bretagne des produits de nos vignobles? Justement que la ville de Saint-Etienne qui compte 86,000 habitants dans les limites de son octroi.

L'Angleterre a consommé en 1878 (ce sont les chiffres officiels), en vin blanc et en vin rouge, y compris les vins de la guerre, 1,200,000 hectolitres de nos produits. Mais, en outre, elle a consommé 86,000 hectolitres de nos produits. (Longs applaudissements.)

Marseille consomme à elle seule 450,000 hectolitres; Bordeaux 475,000 hectolitres en 1878, 434,000 en 1877, 443,000 en 1876. La ville de Lyon seule absorbe 600,000 hectolitres, c'est-à-dire deux fois et demie plus que toute l'Angleterre, sans en excepter l'Ecosse et l'Irlande. (Bravo! bravo!)

Enfin, le département de la Gironde, qui lui seul, prend plus de vin que toute l'Angleterre, car sa consommation est de plus de 200,000 hectolitres. (Longs applaudissements.)

Et notez, messieurs, que si le département du Nord doit de bons vins de la Gironde, cela ne signifie nullement que vous savez bien, de boire de la bière dans des proportions respectables! (Rires approbatifs dans toute la salle.) Il consommerait plus encore de ces produits du Midi, si les libre-échangistes, au lieu de faire la guerre aux moyens de remplacer les octrois qui pénitent si lourdement sur la population ouvrière de nos villes! C'est sur ce point que devraient porter tous leurs efforts au lieu de favoriser l'introduction des produits étrangers aux dépens des nôtres! (Nouveaux applaudissements.) Ne devrait-on pas faciliter et encourager la production des campagnes, afin que leurs denrées se vendent dans les villes aux meilleures conditions possibles?

Je ne voudrais pas dire qu'il faille abolir immédiatement les droits d'entrée dans les villes; je sais que les villes ont besoin d'argent pour élever ces constructions, pour créer ces monuments, pour édifier ces magnifiques voies que j'ai tant admirées ici même; mais enfin lorsqu'on attaque si gravement l'agriculture en déclarant que les produits extérieurs continueront de venir en franchise, qu'il n'y aura plus pour eux de barrières, plus de douanes gênantes, plus de droits, on devrait lui offrir les moyens de remplacer ces douanes inévitables, que les agriculteurs rencontrent chaque jour, à chaque heure, pour pénétrer dans nos villes. Quand, au moment où je parle, le travailleur des champs ne peut faire parvenir au marché un poulet, un mouton, un bœuf, etc., etc., sans avoir passé par la barrière de l'octroi, je prétends qu'en présence

pas, il y a quelques années, habité l'Angleterre? — J'y ai fait en partie mon éducation, monsieur, et puisque vous êtes curieux de tout ce qui regarde ma personne, je m'appelle Louis Lecocq de Gentilly.

Une votre disposition, quand et comme il vous plaira, ajouta le jeune homme d'un ton qui ne laissait aucun doute sur le sens de cette dernière phrase.

Le visiteur ne le releva pas, comme on aurait pu s'y attendre, et ce qu'il y eut de plus bizarre, c'est qu'il s'abstint d'insister pour voir Mme Lecocq.

Quoique M. de Tinchebray fût l'homme du monde qui se possédait le mieux, il n'avait pu cacher ni sa surprise, ni même son désappointement lorsqu'il avait entendu le nom de Lecocq.

Mais il redevenait bientôt maître de lui et il répondit froidement: — Je vois, monsieur, que je me trompais. Un ressemblance m'avait sans doute abusé, car votre nom... vos noms, veux-je dire, sont tout à fait inconnus.

Je tenais à parler à Mme Lecocq. Elle n'est pas disposée à me recevoir. Peut-être le regrettera-t-elle plus tard, mais, quoi qu'il en soit, il ne me reste qu'à me retirer. Et, saluant légèrement le jeune homme qui, du reste, ne lui rendit pas son salut, il tourna les talons et sortit.

— Ah! il y a un genre, pensait-il. Diable! il faut se presser... sans quoi...

— Voulez-vous expliquer, monsieur, reprit le jeune homme. Je vous répète que je représente Mme Lecocq, puisque je vais épouser sa fille.

Je puis donc traiter sur le champ l'affaire importante qui vous amène... d'autant plus que cette affaire, avez-vous dit... à mon grand étonnement, je l'avoue... concerne particulièrement Mme Lecocq.

Pendant que le futur gendre s'exprimait en ces termes assez secs, le détective le regardait avec une persistance qui frisait l'impolitesse, et, pour qu'il se contentât de l'importance, il fallait qu'il eût de graves raisons, car d'ordinaire il se conduisait en homme de bonne compagnie.

— Monsieur, reprit le jeune homme avec colère, je ne suppose pas que vous soyez venu ici pour vous moquer de moi... et cependant, à vos façons, je serais presque tenté de le croire... Or, je vous déclare que je ne tolère les impertinences de personne, etc.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 7 JUIN — 24 —

LA VIEILLESE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY PREMIÈRE PARTIE M. LECOQ se dérobe

— Le marchand de toiles? Oui, à fond, et j'ai appris que personne ne se doutait qu'il avait une connaissance rue de l'Arbalète.

— Personne, en effet, murmura Tolbiac. Tes informations sont conformes aux miennes... et c'est fort étrange...

— Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les Auvergnats qui logent à côté de la maison déclarent qu'ils n'ont jamais vu le négociant venir chez la dame.

— On leur a montré le corps, ils ne l'ont pas reconnu. — Peut-être est-ce comme venait-il seulement la nuit, dit le détective avec une certaine impatience.

— Si tu n'as rien de plus à me dire aujourd'hui, je m'en vais, car je suis pressé. — Cherchez le jeune homme et, l'occupez pas du reste. Le reste, ça me regarde. — Compris, monsieur Tolbiac. Je file. On saurait par nous remarquer.

Seulement, qu'est-ce que je dois dire au patron, s'il me demande où vous êtes? — Tu lui diras que je tiens une piste... plutôt deux qu'une... et que j'irai le voir à la fin de la semaine.

— Ça suffit. Salut, monsieur Tolbiac. Piedouche avait déjà fait demi-tour, quand il se ravisa.

— J'oubliais de vous communiquer que le patron s'est mis dans la tête d'apprendre à parler au muet.

— Comment! à parler! — Oui; il y a un professeur des sourds-muets qui vient tous les jours passer deux heures au Dépôt dans la cellule du muet.

— Quelle idée! il faudra des années pour le mettre en état de soutenir une conversation.

— Parait que ça ira plus vite que ça. Il est intelligent sans en avoir l'air, ce gars-là, et il fait des progrès étonnants.

— Tant mieux, dit froidement M. de Tinchebray. Mais je ne compte pas sur lui et j'espère bien que j'aurai fini ma besogne avant que son éducation soit terminée.

— Et, tournant le dos au numéro 29, il s'achemina rapidement vers la rue Boissy-d'Anglais pour rejoindre son coupé, qu'il trouva stationnant à l'angle du jardin du Cercle-impérial.

Il s'y jeta en disant à son cocher: — A Boulogne, quai du Quatre-Septembre, n° 95.

Le cheval, qui avait du sang, partit comme un trait et, remontant au grand trot l'avenue des Champs-Élysées, il eut tôt fait de dépasser l'Arc-de-Triomphe et de traverser le bois.

M. de Tinchebray ne regardait pas à la dépense et, comme il payait largement, il était toujours admirablement servi.

Moins de trois quarts d'heure après l'ore donné au cocher, sa voiture s'arrêtait devant la grille d'une villa qui ne ressemblait guère au pavillon de la rue de l'Arbalète.

C'était une belle et grande maison bâtie entre cour et jardin, sur le quai qui longe la rive droite de la Seine, en face du gai village de Saint-Cloud.

Cette habitation toute neuve avait bien l'air d'appartenir à de très riches bourgeois qui tiennent surtout à l'espace et au confortable.

— Bab! on mord toujours à ces hameçons-là, même quand on est riche. — Et, sans plus délibérer, il sonna.

Un portier en livrée brune vint ouvrir et adressa le visiteur au perron, où un valet de pied lui demanda sa carte.

— Je n'ai pas l'honneur d'être connu de Mme Lecocq, répondit le détective, que personne assurément n'aurait pris pour ce qu'il était. Veuillez lui dire que je viens l'entretenir d'une affaire très-importante... d'une affaire qui intéresse particulièrement Mme Lecocq.

Le domestique l'introduisit dans un élégant petit salon et sortit pour aller s'acquitter du message.

Un instant après, une porte s'ouvrit. M. Tolbiac vit entrer un jeune homme dont la figure attira aussitôt son attention, et qui lui dit d'un air assez froid:

— C'est vous, monsieur, qu'il désirez voir Mme Lecocq? — Oui, monsieur.

— Elle m'a chargé de vous recevoir? — A qui ai-je l'honneur de parler? — Mon nom ne vous apprendrait rien, monsieur; d'ailleurs, vous n'avez pas jugé à propos de le dire. Veuillez donc vous contenter de savoir qu'avant un mois je serai le gendre de Mme Lecocq.

— Voulez-vous expliquer, monsieur, reprit le jeune homme. Je vous répète que je représente Mme Lecocq, puisque je vais épouser sa fille.

Je puis donc traiter sur le champ l'affaire importante qui vous amène... d'autant plus que cette affaire, avez-vous dit... à mon grand étonnement, je l'avoue... concerne particulièrement Mme Lecocq.

Pendant que le futur gendre s'exprimait en ces termes assez secs, le détective le regardait avec une persistance qui frisait l'impolitesse, et, pour qu'il se contentât de l'importance, il fallait qu'il eût de graves raisons, car d'ordinaire il se conduisait en homme de bonne compagnie.

— Monsieur, reprit le jeune homme avec colère, je ne suppose pas que vous soyez venu ici pour vous moquer de moi... et cependant, à vos façons, je serais presque tenté de le croire... Or, je vous déclare que je ne tolère les impertinences de personne, etc.

— Pardon, monsieur, interrompit du ton le plus courtois M. de Tinchebray, j'ai assurément mérité les paroles un peu vertes que vous venez de m'adresser, et je vous prie d'agréer mes excuses.

Si je me suis permis de vous regarder avec un peu plus d'attention qu'il ne convenait, c'est qu'il me semblait avoir déjà eu l'honneur de vous rencontrer quelque part.

J'oubliais de vous répondre, parce que je cherchais à rappeler mes souvenirs. Vous pourriez les fixer en me faisant l'honneur de m'apprendre si vous n'avez